



Commune de
Faverges-Seythenex

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 28
- représentés : 4
- absents ou excusés : 1
- votants : 32

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en Préfecture le

De la publication le

DELIBERATION n° Del.2022-IX-118
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS : Jacques DALEX, *Maire*,
Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Claude GAILLARD, Martine BRASSOUD,
Georges VIGNIER, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Martine
BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, *adjoints au maire*,
Julien PORTIER, Florence GONZALES, Jean-Pierre PORTIER, Michèle
TARDIVET-MERCIER, Mohammed FAYEK, Bernard PAJANI, Liliane
THORENS, Gilles ANDREVON, Agnès BALLIEU, Dominique GOUSSARD,
David DUNAND-CHATELLET, Christiane LECUYER, Anne-Marie
BERNARD, Olivier TISSOT-DUPONT, Julie DENAMBRIDE, Damien
VACHERAND-DENAND, Charline MAURICE, Yves CREPEL, Catherine
FRANCOIS, *conseillers municipaux*.

ABSENT REPRESENTE PAR POUVOIR : Michel VOISIN a donné pouvoir à
Michèle TARDIVET-MERCIER, François HUSAK a donné pouvoir à Julien
PORTIER, Véronique BOUCHET a donné pouvoir à David DUNAND-
CHATELLET, Séverine DESSUISE a donné pouvoir à Charline MAURICE

ABSENTS : Sophie FERNANDEZ

Secrétaire de Séance : Bernard PAJANI,

**Engagement de la Commune de Faverges-Seythenex pour
l'exercice de la citoyenneté**

Monsieur le Maire fait le rapport suivant :

Dans un contexte global et national d'essoufflement démocratique et de renforcement des clivages sociaux, économique, religieux et autres, qui impactent la capacité des usagers à agir pour la cité ; la municipalité de FAVERGES-SEYTHENEX entend réaffirmer que l'enjeu de la citoyenneté est au cœur des politiques publiques qu'elle met en œuvre.

La commune est l'espace naturel d'engagement du citoyen, c'est en effet dans la proximité (rue, quartier, hameau, ville) que se construit et se réalise la citoyenneté. C'est au niveau local que le potentiel des politiques de citoyenneté est le plus fort d'autant qu'elles peuvent s'exercer dans toutes les compétences dévolues aux communes qui concernent l'habitant tout au long de sa vie.

Cette présente délibération vise à poser un cadre afin qu'à l'échelle de la commune la citoyenneté prenne tout son sens, permettant à chacun de trouver les voies et les moyens de son engagement.

Il s'agit d'une aventure commune collaborative (habitants, collectivités, institutions, acteurs économiques, associations, corps intermédiaires) dans laquelle chacun détient sa responsabilité dans ce processus d'émancipation citoyenne.

Monsieur le Maire souligne que le concept de citoyenneté est à la fois très présent dans la vie quotidienne mais reste souvent flou et peu concret pour les habitants. Aussi est-il essentiel de construire et de faire vivre la citoyenneté par des actions qui donnent du sens et de la reconnaissance à l'engagement de chacun, l'énergie citoyenne étant plus que jamais la ressource indispensable pour réussir les transitions écologiques et énergétiques en cours et améliorer le mieux vivre ensemble.

C'est dans ce cadre, fort des valeurs de partage, de réciprocité, de solidarité, de fraternité et de responsabilité et faisant notre l'idée que « *l'on ne naît pas citoyen, on le devient* ». La municipalité encourage et accompagne le processus de développement de la citoyenneté par l'ensemble des actions ci-après rappelées, étant précisé que la liste n'est pas exhaustive et que chacune des actions dispose d'outils, de conventions, de règlements et de procédures opérationnelles adaptées.

Il convient de citer :

- La création d'un poste chargé de citoyenneté .
- L'organisation de la journée citoyenne.
- Le budget participatif .
- La création d'une plateforme participative enjeux citoyen
- L'élaboration d'une charte de la citoyenneté à la Commune de Faverges-Seythenex
- La cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes de la Commune .
- Les axes ciblés du PEDT (Projet éducatif Territorial) sensibiliser et éduquer à la citoyenneté
- La reconnaissance des droits culturels des citoyens dans leurs diversités.
- Les réunions publiques d'information et d'échanges.
- Les groupes de paroles (consultation des habitants).

Monsieur le Maire indique que cet engagement de la Commune à agir pour la citoyenneté nous amène très naturellement à approuver la Charte Municipale de la citoyenneté et de la fraternité jointe à la présente délibération, proposée à l'ensemble des mairies à l'occasion de la journée nationale du 15 octobre 2022.

Ainsi délibéré le Conseil Municipal ,

- Réaffirme son engagement à construire les conditions qui impliquent les habitants et favorisent l'exercice d'une citoyenneté active .
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte Municipale de la Citoyenneté et de la Fraternité ci-jointe.

Ceci exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Réaffirme son engagement à construire les conditions qui impliquent les habitants et favorisent l'exercice d'une citoyenneté active .
- Autorise Monsieur le Maire à signer la charte Municipale de la Citoyenneté et de la Fraternité ci-jointe.

**Le Secrétaire de séance,
Bernard PAJANI**



**Le Maire,
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai